

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 674

Artikel: Bon bord : dans le sillage de Kurt Furgler
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉMOCRATIE

Politique de l'énergie: un dimanche noir

Dimanche noir pour la politique de l'énergie. Les écolos purs et durs, qui osent encore pavoyer, sombrent dans le ridicule. Quand donc ouvriront-ils les yeux? Car enfin, où le refus s'est-il exprimé le plus clairement? Dans les cantons les plus conservateurs, où le réflexe conservateur joue le mieux, même si le fédéralisme n'a strictement rien à voir en matière de normes de consommation d'énergie et de recherche d'énergies nouvelles (Pierre Moren, ténor romand des opposants à l'article constitutionnel et président des cafetiers et restaurateurs suisses, a fait campagne le fédéralisme au fusil — les cantons se débrouillent très bien — alors même qu'il a mené une guérilla incessante au Grand Conseil valaisan contre le projet de loi cantonale). Voilà un constat qui situe l'ampleur de la tâche des écologistes qui vont devoir convertir, en une

année, les irréductibles de la Suisse centrale et du Valais à l'initiative populaire «pour un avenir sans centrale nucléaire». A moins, bien sûr, que les données du problème ne soient radicalement changées par une catastrophe nucléaire ou par un conflit au Moyen-Orient qui fermerait le robinet pétrolier...

Dans ces conditions l'attitude des Bâlois est scandaleuse. Les deux demi-cantons mènent certes une politique énergétique exemplaire. On partage leur colère à propos de Kaiseraugst. Mais ce qu'ils ont revendiqué pour eux — respect de la volonté populaire locale opposée à une centrale nucléaire — ils le refusent en fait pour les autres par leur vote de dimanche. La politique énergétique d'un pays ne peut pas se jouer à l'indignation, si justifiée que soit cette dernière. D'autant moins quand on se retrouve victorieux aux côtés des pétroliers qui ont mis le paquet financier (plus d'un demi-million) pour que nous continuions à dilapider leur précieux liquide.

Les cantons opposants sont précisément ceux qui ne se sont guère préoccupés jusqu'ici de mettre en place des mesures efficaces. La Confédération aurait pu donner le coup de pouce nécessaire pour vaincre ou la crainte d'agir qui caractérisent si souvent les politiques cantonales.

Place donc aux cantons. Il n'est pas certain que l'espace laissé libre les incite à faire mieux encore. L'absence de base constitutionnelle fédérale affaiblit leurs possibilités d'action: il faudra respecter la liberté du commerce et de l'industrie, notamment. Déjà le Tribunal fédéral a cassé les mesures vaudoises restreignant le chauffage électrique.

Du temps perdu, en définitive. Jusqu'à ce que la contrainte plus visible des faits nous oblige à accepter une intervention plus massive de l'Etat central. En matière énergétique, le temps n'est pas seulement de l'argent, c'est aussi une question de survie.

BON BORD

Dans le sillage de Kurt Furgler

Avant l'ère des spécialistes du marketing politique on aurait demandé: le Département fédéral de l'économie publique noircira-t-il, sous la patte de Kurt Furgler?

Prenez la liste des chefs de ce département depuis septante ans: Schulthess, Obrecht, Stampfli, Rubattel, Holenstein, Wahlen, Schaffner, Brugger, Honegger et depuis le début de cette année... Furgler! A part quelques années entre 1954 et l'été 1961, marquées par le passage de M. Holenstein (PDC) et Wahlen (UDC), en permanence une présence radicale à la tête de notre ministère des affaires économiques. Et bien sûr, les cadres de ce

département ont en général la même couleur. Des études sérieuses l'attestent.

Il est prématûr de se référer à l'étude en voie d'achèvement sous la direction du professeur Paolo Urio, à l'Université de Genève.

Nous ne retiendrons pas le travail de Hanspeter Kriesi, un sociologue zurichois, parce qu'il ne s'est intéressé qu'à la «crème de la crème».

En revanche, consultons l'étude d'Ulrich Klöti¹ actuellement professeur à l'Université de Zurich: elle porte sur un large éventail de cadres supérieurs de l'administration fédérale (y compris les CFF et les PTT). Trois années de référence ont été choisies: 1969, 1955 et 1938. Une enquête directe a été menée auprès des 411 hauts fonctionnaires en

fonction en 1969 (pour les autres des recherches attentives ont été menées).

En 1969, le Département fédéral de l'économie publique comptait 33 fonctionnaires correspondant aux normes fixées et tous ont répondu aux questions posées (les «grades» correspondants étaient occupés par 21 fonctionnaires en 1955 et par 18 en 1938).

Voici deux groupes de données qui renseignent sur la mouvance à laquelle appartenaient les hauts fonctionnaires du DFEP.

Commençons par la croyance religieuse (en pourcent):

	1969	1955	1938
Croyance			
Evang.-réformée	88	79	81
Catholique romaine	12	16	6
Autre ou inconnue	—	5	13

¹ Ulrich Klöti, «Die Chefbeamten der schweizerischen Bundesverwaltung» (Francke Verlag Bern).

L'appartenance politique (en chiffres absolus):			
	1969-1955-1938		
Aucune	14	8	4
PRD	12	4	4
PSS	1	—	—
UDC/PAB	3	3	3
Inconnue	1	3	7
PDC	2	3	—
	33	21	18

La faible proportion de catholiques-romains au DFEP ainsi que le caractère particulier de ce département permettent de supposer que ceux qui ne cotisent pas à un parti politique n'appartiennent ni à la mouvance démocrate-chrétienne, ni à la mouvance socialiste. Il sera dès lors très intéressant d'observer comment les places vacantes seront repourvues à l'avenir, lorsqu'il s'agira de remplacer des grands commis de ce département, en particulier lorsqu'il s'agira de remplacer le secrétaire d'Etat Paul Jolles qui sera atteint l'an prochain par la limite d'âge.

² PRD: Parti radical démocratique; PSS: Parti socialiste suisse; UDC/PAB: Union démocratique du centre; PDC: Parti démocrate chrétien.

RELANCE

Conjoncture «oui», structures «non»

En matière de relance de l'économie, Kurt Furgler a commencé par le plus facile: personne ne saurait refuser son premier paquet, plein de commandes avancées ou sorties à la hâte de divers tiroirs, sous peine de passer pour un fauteur de crise et de chômage. En tout cas, le rapport est clair entre le paquet de mesures dites de renforcement de l'économie suisse et l'emploi, notamment dans les entreprises qui travaillent pour le Département militaire.

Avec le deuxième (le second en fait) train de mesures, visant cette fois au «renforcement de la capacité d'adaptation de l'économie suisse à moyen et

long termes», les choses se présentent tout différemment. Pas question d'échapper à la procédure de consultation, qui va permettre aux organisations économiques, Vorort en tête, de chipoter sur le catalogue. M. Furgler voulait leur donner un mois pour cela, elles en ont finalement plus du double, jusqu'au 10 mai.

Ce qui va ressortir de cette procédure-laminoir, on peut déjà le prévoir: le volet «politique régionale» (extension de l'Arrêté Bonny, de la LIM, etc.) va recueillir un assez large assentiment, tandis que les opinions se diviseront à propos de la nouvelle garantie contre les risques à l'innovation (GRI) pour petites et moyennes entreprises. La GRI pourrait bien finalement faire les frais d'un réseau de complicités entre tous ceux qui, pour une raison ou une autre, pensent que l'argent ne fait pas la découverte, ni l'assurance l'innovation.

Le Vorort ne veut pas d'une telle immixtion de l'Etat financeur dans les activités propres à l'entreprise (la grande, celle qui peut s'offrir un budget pour la recherche et le développement). Quant à l'Usam, elle laisse déjà entendre que les petites et moyennes entreprises auraient certes besoin d'argent, mais qu'elles ne sauraient en accepter au prix de leur autonomie.

Scepticisme aussi du côté des observateurs: prendre une assurance contre les risques à l'invention, c'est carrément une contradiction dans les termes. A la limite, il vaudrait mieux s'assurer contre le hasard le plus dangereux de la recherche, celui de ne rien trouver. Mais la garantie contre les risques du conservatisme n'existe pas. Que deviendrait la liberté d'entreprendre? Comme si le manque d'imagination et la non-capacité d'adaptation n'avaient pas déjà tué, non seulement telle ou telle entreprise, mais parfois un secteur tout entier (voyez l'horlogerie).

Certes, il faut poser des questions, et des conditions, aux promoteurs d'une garantie contre les risques à l'innovation. Nous l'avons d'ailleurs déjà clairement fait ici (cf. DP 668/20 janvier 1983). Mais il serait périlleux de rejoindre, par un enchaînement de scrupules peut-être fondés, les oppo-

sants à la GRI, perçue comme une forme intolérable de prise d'influence publique sur les structures de l'économie privée.

L'objectif du premier paquet de relance est simple, indiscutable et non contesté: (re)donner du travail, tout de suite, n'importe où (cf. concentration des commandes sur le triangle d'or, dénoncée dans DP 673) pour faire à peu près n'importe quoi (c'est-à-dire surtout de l'équipement pour l'armée). Bref, la correction conjoncturelle justifie tout.

En revanche, les milieux économiques continuent de refuser la correction structurelle. Ils admettent à la rigueur que l'Etat tente de réparer les dégâts provoqués dans les régions par leur politique d'implantation toujours plus concentrée sur les zones déjà (sur)équipées. Mais ils s'opposent à toute dérogation nouvelle au principe-tabou de la liberté du commerce et de l'industrie: l'entrepreneur, libre et responsable, doit pouvoir développer, innover, investir, ou au contraire démonter, liquider, licencier, en fonction des seules considérations de rentabilité et d'opportunité économique.

Le tout sans la moindre garantie pour les travailleurs contre les risques à la mauvaise gestion.

EN BREF

La maladie du «bingo» se répand en Suisse romande. Nous avions annoncé, il y a un certain temps, que «Blick» avait introduit ce jeu avec succès en Suisse alémanique. Il n'a pas trouvé de concurrent pour lui disputer la course aux tirages. Après un premier essai réussi, il relance l'opération avec un enjeu total de 400 000 francs disputés en vingt reprises. En Suisse romande ils sont deux à lancer «bingo»: «La Suisse» et «Tribune-Le Matin». Les sommes en jeu sont plus faibles: 33 000 francs en douze jeux pour «La Suisse» et 25 000 francs en dix manches pour son concurrent lausannois. Ajoutons que malgré les expériences de «Blick», «La Suisse» indiquera les numéros sortants au téléphone. Un encombrement des lignes est-il déjà programmé?